

Notice information et contact (à conserver)

- **Carte jeune.** Cette carte est obligatoire pour tous les élèves, elle permet :
 - l'accès à la restauration,
 - l'ouverture du portillon et du portail principal
 - de bénéficier des différentes offres de la Région Occitanie

Vous pouvez dès maintenant en faire la demande sur :

<https://beneficiaire.cartejeune.laregion.fr/Auth/Login?ReturnUrl=%2f>

Plus d'informations sur <https://www.laregion.fr/la-carte-jeune-region-c-est-quoi-35189>

- En début d'année, les élèves reçoivent une dotation de 1^{er} équipement en fonction de la formation suivie. Cette dotation est offerte par la Région Occitanie. Pour les 4^{ème} et 3^{ème}, sont fournis :
 - Chaussures de sécurité
 - Pantalon de travail

A ce titre, merci de compléter la feuille de prise de taille.

- Activité sportive complémentaire : L'inscription à l'une des activités proposées est obligatoire, ce n'est pas une option.
- Régime de l'élève : Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité, aucun changement de régime ne sera accepté avant la fin du trimestre (tolérance à la rentrée jusqu'au 30 septembre).
- Remises d'ordre : Seules les absences à partir de 10 jours consécutifs avec justificatif médical pourront faire l'objet d'une remise d'ordre (diminution des frais de pension ou demi-pension).
- Gourde : Elle est obligatoire. En accord avec la législation en vigueur, aucune bouteille d'eau ne sera donnée à votre enfant même en cas de sortie ou voyage. Il /Elle devra avoir sa gourde.

- Les effets personnels et le matériel de l'élève seront marqués à ses noms et prénoms.

Chaque élève dispose :

- d'un casier dans le couloir des classes pour le matériel scolaire
- d'une armoire au dortoir
- d'un placard pour les affaires de sport et d'atelier au vestiaire

Il est conseillé de disposer de cadenas pour fermer armoire, placard et casiers.

- Les véhicules appartenant aux élèves peuvent stationner dans l'enceinte du lycée (fournir la carte grise à la vie scolaire). Les véhicules à 2 roues doivent être munis d'un dispositif antivol. L'établissement, conformément au règlement intérieur est dégagé de toute responsabilité en cas de préjudice pouvant survenir à ces véhicules dans l'enceinte du lycée.

- Contact : retrouvez au verso qui joindre en fonction de votre demande.

Motif du contact	Personne à contacter	Mail	Tel
Retard/Problème de transport	Vie scolaire	vs-lpa.mirande@educagri.fr	05.62.66.76.54
Absence			
Présence ou absence du dimanche soir			
Mal être de l'élève			
Changement d'autorisation			
Pièce dossier d'inscription	Mme BRETIN	celine.bretin@educagri.fr	05.62.66.63.62
Inscription examen			
Dossier de bourse ou autre aide financière			
Demande de changement de régime			
Dotation Région (manuel, 1er équipement, Ordinateur)			
Dossier carte jeune			
Changement d'adresse ou de coordonnées			
Facturation pension, options et cours équitation du soir			
Paie des factures	Agence comptable	mirande.a-comptable-epl@educagri.fr	05.62.66.52.67
Difficultés de paiement			
Echéancier			
Transmission des conventions de stage signées	Mme TUJAGUE	anne.tujague@educagri.fr	05 62 66 75 62
Perte carte cantine			
Signaler problème de santé	Infirmière Mme NOUVELLON	aude.nouvellon@educagri.fr	05 62 66 93 65
Mise en place PAI, PAP, PPS			
Dossier aménagement épreuves			
Accident du travail			
Mal être de l'élève			
Ressources et conseils sur - le diagnostic de troubles de l'apprentissage - la mise en place des PAP et PPS - la gestion de troubles DYS / TDA-h à la maison - la lecture - l'orientation scolaire et / ou professionnelle - la gestion des écrans (temps, usages)	Professeure-documentaliste Mme Pestel	stephanie.pestel@educagri.fr Ou via l'ENT.	NC